

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 640****24 avril 2002****SOMMAIRE**

<b>Aden Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30716</b>	<b>Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30674</b>
<b>Advanced Medical Devices S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30701</b>	<b>Fintiles Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30710</b>
<b>Alcaid S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30677</b>	<b>First Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>30715</b>
<b>Alcaid S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30678</b>	<b>Fitema S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30706</b>
<b>Alp Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30708</b>	<b>Fourb International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30686</b>
<b>Alpilignum International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30687</b>	<b>Fraser Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30710</b>
<b>Amad Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30707</b>	<b>G.X.B. S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30719</b>
<b>Areco Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30698</b>	<b>Gamirco S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30680</b>
<b>Auto Sport Diffusion S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>30713</b>	<b>Ghanezh S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30675</b>
<b>Axis Capital, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>30698</b>	<b>Ghanezh S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30677</b>
<b>B.F.B., Bois et Forêts du Brabant S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30705</b>	<b>Groupe Assurgarantie Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30709</b>
<b>Bagnadore S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30720</b>	<b>Hall Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30690</b>
<b>Boston International Fund I, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>30704</b>	<b>Hall Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30691</b>
<b>Boston International Fund II, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>30703</b>	<b>Hilos S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30708</b>
<b>Cecofin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30691</b>	<b>Hirha S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30703</b>
<b>Cecofin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30693</b>	<b>Immo-Euro S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30700</b>
<b>Celtica Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30714</b>	<b>Immobra S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30708</b>
<b>Ceylon S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30715</b>	<b>Intar S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30711</b>
<b>CHH Financière S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30710</b>	<b>Interbeteiligungen A.G., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30720</b>
<b>Chios S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30697</b>	<b>International Lacquers S.A., Bettembourg . . . . .</b>	<b>30711</b>
<b>COLUFI - Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30717</b>	<b>International Lacquers S.A., Bettembourg . . . . .</b>	<b>30715</b>
<b>Cofida S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30713</b>	<b>Julius Baer Multicooperation Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>30706</b>
<b>Conventum, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>30716</b>	<b>Julius Baer Multipartner Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>30706</b>
<b>Covam Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30714</b>	<b>Julius Baer Multitrading Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>30705</b>
<b>Dakumo Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30707</b>	<b>Keemoon Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30718</b>
<b>Desarollo Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30693</b>	<b>Lakumo Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30709</b>
<b>Desarollo Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30694</b>	<b>Layers Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30709</b>
<b>Desarollo Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30695</b>	<b>Leinad Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30709</b>
<b>Diamantin Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30716</b>	<b>Litecomm S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30699</b>
<b>Dodomar Immo S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30700</b>	<b>Mart S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30683</b>
<b>E-Collaboration International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30704</b>	<b>Mart S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30685</b>
<b>Edinvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30714</b>	<b>Matisse International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30712</b>
<b>Electrofina S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30712</b>	<b>Merck-Finanz A.G., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30712</b>
<b>Eureko Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30719</b>	<b>Morgan Stanley, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>30697</b>
<b>Fiamm S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30682</b>	<b>Muster &amp; Dikson International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30720</b>
<b>Fiamm S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30683</b>	<b>Nacarat S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30711</b>
<b>Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30674</b>	<b>Nine O Nine S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30688</b>
<b>Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30674</b>	<b>PanAlpina Sicav, Luxemburg-Strassen . . . . .</b>	<b>30717</b>
		<b>PanAlpina Sicav, Luxemburg-Strassen . . . . .</b>	<b>30717</b>
		<b>Paul Wurth S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30702</b>

PPE Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30707	Soparlac S.A., Luxembourg . . . . .	30697
Ren Investments S.A., Luxembourg . . . . .	30713	SP Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30699
RMF Umbrella Sicav, Luxembourg . . . . .	30703	Stal Investments S.A., Luxembourg . . . . .	30708
Sanpaolo Gestion Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	30679	Taino S.A., Luxembourg . . . . .	30699
Sat Investments S.A., Luxembourg . . . . .	30714	The Modern Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	30718
Simsa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30699	Treviso Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	30702
<b>SOCOMAF, Société de Conseil en Matière</b> Ferroviaire S.A., Luxembourg . . . . .	30700	Trimur Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30719
Sobim S.A., Luxembourg . . . . .	30701	Unit Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	30705
Soficar S.A., Luxembourg . . . . .	30681	Wams Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30704
Sofipugas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30701	Will - Pharma Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	30700
Soluparfi I S.A., Luxembourg . . . . .	30698	Wycombe S.A., Luxembourg . . . . .	30712
		Zork S.A., Luxembourg . . . . .	30718

**FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.037.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

FINANCE S.A.

Signature / Signature

Aministrateur / Administrateur

(05677/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

**FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.037.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

FINANCE S.A.

Signature / Signature

Aministrateur / Administrateur

(05678/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

**FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.037.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 octobre 1999*

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, 35-37 New Street, St. Helier, JE2 3RA Jersey, Channel Islands, en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant au 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 1999.

Certifié sincère et conforme

FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05723/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

**GHANEZH S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 62.760.

In the year two thousand and one, on December 27.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of GHANEZH S.A., a société anonyme having its registered office at 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, incorporated on December 31, 1997 by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 280 of April 25, 1998.

The meeting is presided by Mr J.O.H. Van Cruyten professionally residing at 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, who appoints as secretary Miss M. Cerfontaine professionally residing at 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mrs. C.A.M. Peuteman professionally residing at 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all the 70 (seventy) shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the company from its current address, being 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, to Avenue Victor Hugo 66, L-1750 Luxembourg.

2. Resignation of F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. and HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. as directors of the company and discharge for their mandate.

3. Appointment of EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A., VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. and THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. as directors of the company.

4. Resignation of F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. as «Commissaire aux comptes» of the company and discharge for its mandate.

5. Appointment of INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as new «Commissaire aux comptes» of the company.

6. Amendment of the first sentence of the article 2 of the statutes in order to adapt it to the resolution taken on basis of the current agenda.

7. Miscellaneous.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The assembly decides to transfer the registered office of the company from its current address, being 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, to Avenue Victor Hugo 66, L-1750 Luxembourg.

*Second resolution*

The assembly accepts the resignation of F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. and HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. as directors of the company.

Discharge for their mandate will be asked at the next general meeting of shareholders approving the annual accounts ending on December 31, 2001.

*Third resolution*

The assembly appoints EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A., VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. and THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. professionally located 66, Avenue Victor Hugo, as directors of the company. Their mandate is valid till the next general meeting of shareholders approving the annual accounts ending on December 31, 2001.

*Fourth resolution*

The assembly accepts the resignation of F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. as «Commissaire aux comptes» of the company.

Discharge for its mandate will be asked at the next general meeting of shareholders approving the annual accounts ending on December 31, 2001.

*Fifth resolution*

The assembly appoints INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as new «Commissaire aux comptes» of the company.

Its mandate is valid till the next general meeting of shareholders approving the annual accounts ending on December 31, 2001.

*Sixth resolution*

The assembly decides to amend the first sentence of the article 2 of the statutes in order to adapt it to the resolution taken on basis of the agenda:

**Art. 2. 1<sup>st</sup> sentence.** The registered office of the company is in Luxembourg.

*Evaluation - Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately LUF 40.000,-.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing people, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Mamer, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille un, le 27 décembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GHANEZH S.A., une société anonyme, domiciliée au 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer,

constituée le 31 décembre 1997 suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 280 du 25 avril 1998.

L'assemblée est présidée par M. J.O.H. Van Crugten, demeurant professionnellement au 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer,

qui nomme Mademoiselle Cerfontaine, demeurant professionnellement au 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame C.A.M. Peuteman demeurant professionnellement au 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 70 (soixante-dix) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Agenda*

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, au 66 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2. Démission de F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. de leur fonction d'administrateur de la société et décharge pour leur mandat.

3. Nomination de EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A., VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. et THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. en tant qu'administrateurs de la société.

4. Démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et décharge pour son mandat.

5. Nomination de INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. à la fonction de commissaire aux comptes de la société.

6. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts de la société afin de l'adapter aux résolutions prises sur la base de l'agenda de l'assemblée.

7. Divers

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, le 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, au 66 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. de leurs fonctions d'administrateur de la société.

Décharge leur sera donnée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2001.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A., VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. et THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. demeurant professionnellement à Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, aux fonctions d'administrateur de la société.

Leur mandat est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2001.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Décharge lui sera donnée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2001.

*Cinquième résolution*

L'assemblée nomme INSINGER TRUST (Luxembourg) S.A. à la fonction de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2001.

*Sixième résolution*

Afin d'adapter les statuts aux résolutions prises lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2, 1<sup>ère</sup> phrase des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. 1<sup>ère</sup> phrase.** Le siège de la société est établie à Luxembourg.

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 40.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.O.H. Van Cruyten, M.C. Cerfontaine, C.A.M. Peuteman, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 133S, fol. 30, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Janvier 2002.

J. Delvaux.

(05592/208/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**GHANEZH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 62.760.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 27 décembre 2001, actée sous le N°1090/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05593/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**ALCAID S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 69.880.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée ALCAID S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 69.880,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 27.572, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 23.570.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

1) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société et modification de l'Article quatre des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la décision suivante:

#### *Unique résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article quatre des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, A.M. Spigarelli, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 133S, fol. 33, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05657/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

### **ALCAID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 69.880.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 décembre 2001, actée sous le n°1101/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05658/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**SANPAOLO GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 28.536.

L'an deux mille un, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANPAOLO GESTION INTERNATIONALE S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 12, Avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 28.536,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 27 juillet 1988, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C numéro 257 du 28 septembre 1988.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 mars 1999, publiés au Mémorial C de 1998, page 23.883.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane Bosi, directeur de banque, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Ferdy Wouters, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Guillaume Grange, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la constitution, l'administration, la gestion et le conseil d'organismes de placement collectif de droit luxembourgeois - qui pourront être organisés à compartiments multiples - et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant les titres dans ces organismes de placement collectif, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.

La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion des organismes de placement collectif.

Elle pourra entreprendre toutes opérations directement ou indirectement en rapport avec cet objet, tout en restant dans les limites déterminées par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.»

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime et séparé, la décision suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et par là, de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la constitution, l'administration, la gestion et le conseil d'organismes de placement collectif de droit luxembourgeois - qui pourront être organisés à compartiments multiples - et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant les titres dans ces organismes de placement collectif, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.

La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion des organismes de placement collectif.

Elle pourra entreprendre toutes opérations directement ou indirectement en rapport avec cet objet, tout en restant dans les limites déterminées par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Bosi, F. Wouters, G. Grange, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 38, case 6.— Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05620/208/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**GAMIRCO S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. GAMIRCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.492.

L'an deux mille un, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée GAMIRCO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre aux firmes sous la section B et le numéro 19.492,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Dudelange, le 15 juin 1982, publié au Mémorial C numéro 227 du 24 septembre 1982.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C-2001, page 32.813.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Claude Deschenaux, président de banque, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour seul objet social la prise de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle pourra également accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même ou le groupe PIRELLI a un intérêt direct ou indirect, émettre des obligations, bons de caisse et autres titres analogues, contracter des emprunts et se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même ou le groupe PIRELLI a un intérêt direct ou indirect. Elle ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, sous réserve des droits qu'elle peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

Elle n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»;

2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable;

3. Modification de la dénomination sociale de la société de GAMIRCO HOLDING S.A. à GAMIRCO S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts.

4. Modification de l'article 12 des statuts pour enlever toute mention se référant à la loi du 31 juillet 1929.

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour seul objet social la prise de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle pourra également accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même ou le groupe PIRELLI a un intérêt direct ou indirect, émettre des obligations, bons de caisse et autres titres analogues, contracter des emprunts et se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même ou le groupe PIRELLI a un intérêt direct ou indirect.

Elle ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, sous réserve des droits qu'elle peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

Elle n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.



*Deuxième résolution*

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède ne prendra effet qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GAMIRCO HOLDING S.A. à GAMIRCO S.A., et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination GAMIRCO S.A.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer à l'article 12 des statuts, toute mention se référant à la loi du 31 juillet 1929, de sorte que l'article 12 se lit désormais comme suit:

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Deschenaux, P. Feller, L. Berti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 38, case 8.— Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05621/208/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**SOFICAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 44.944.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 janvier 2002*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame C.E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- L'Assemblée décide de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF.
- L'Assemblée décide d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social de 1.685,18 EUR pour le porter de 198.314,82 EUR à 200.000,- EUR par incorporation d'une partie des résultats reportés de 5.147.712,- LUF équivalent à 127.608,45 EUR.
- L'Assemblée décide de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la valeur nominale des actions représentative du capital social.
- L'Assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par quatre-vingts (80) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 30, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05557/595/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**FIAMM S.A., Société Anonyme,  
(anc. FIAMM HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 73.323.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois FIAMM HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 73.323,

constituée suite à un acte de constat de scission reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C-2000, page numéro 7.323.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 480.000 (quatre cent quatre-vingt mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2. Changement de la dénomination de la société FIAMM HOLDING S.A. en FIAMM S.A. et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination FIAMM S.A.

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède prendra effet le jour de l'acte le 21 décembre 2001.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de FIAMM HOLDING S.A. en FIAMM S.A., et modifie en conséquence l'article 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIAMM S.A.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, S. Jacquet, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05624/208/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**FIAMM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.323.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 décembre 2001, actée sous le n° 1077/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05625/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**MART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.360.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MART S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.360,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 33.752.

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2000.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 1.920.000.000,- (un milliard neuf cent vingt millions de Lires Italiennes) divisé en dix-neuf mille deux cents (19.200) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille Lires Italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 9-11, rue Goethe, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 9-11, rue Goethe, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 9-11, rue Goethe, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social actuel d'un montant de ITL 1.920.000.000,- (un milliard neuf cent vingt millions de Lires Italiennes) représenté par 19.200 (dix-neuf mille deux cents) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille Lires Italiennes) chacune en euro au cours de change fixe entre la lire italienne et l'euro de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 991.597,25 (neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt-cinq Cents), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002;

2. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 1.042,75 (mille quarante-deux Euros et soixante-quinze Cents) en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 991.597,25 (neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt-cinq Cents) à EUR 992.640,- (neuf cent quatre-vingt-douze mille six cent quarante euros), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 19.200 (dix-neuf mille deux cents) actions existantes, à souscrire et à libérer entièrement en espèces par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues;

3. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 2.585.000,- (deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros) divisé en 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,70 (cinquante et un euros et soixante-dix cents) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 décembre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscription et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit de la société de ITL 1.920.000.000,- (un milliard neuf cent vingt millions de Lires Italiennes) en euros, au cours de 1 EUR pour 1.936,27 ITL, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée,

de sorte qu'il s'établisse à EUR 991.597,25 (neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt-cinq cents), représenté par 19.200 (dix-neuf mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 51,645689 (cinquante et un euros virgule six quatre cinq six huit neuf cents).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.042,75 (mille quarante-deux euros et soixante-quinze cents),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 991.597,25 (neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt-cinq cents) à EUR 992.640,- (neuf cent quatre-vingt-douze mille six cent quarante euros),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 19.200 (dix-neuf mille deux cents) actions représentatives du capital social pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,645689 (cinquante et un euros virgule six quatre cinq six huit neuf cents) à EUR 51,70 (cinquante et un euros et soixante-dix cents),

à souscrire par tous les actionnaires existants, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de EUR 1.042,75 (mille quarante-deux euros et soixante-quinze cents).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 2.585.000,- (deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros) divisé en 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,70 (cinquante et un euros et soixante-dix cents) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 décembre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

*Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

*Cinquième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 992.640,- (neuf cent quatre-vingt-douze mille six cent quarante euros), représenté par 19.200 (dix-neuf mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 51,70 (cinquante et un euros et soixante-dix cents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 2.585.000,- (deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros) divisé en 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,70 (cinquante et un euros et soixante-dix cents) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 décembre 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 3.577.640,- (trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille six cent quarante euros.). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à LUF 40.000,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Fiorucci, G. Tucci, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05636/208/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**MART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.360.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2001, actée sous le n°1031/2001 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05637/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**FOURB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. FOURB INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 54.056.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée FOURB INTERNATIONAL HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 54056,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 20 février 1996, publié au Mémorial C-1996, page 12098,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 18 mai 1998, publié au Mémorial C-1998, page 28.353.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 650.000 (six cent cinquante mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Abandon du statut de société holding et modification subséquente de l'article 3 des statuts, relatifs à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2. Modification de la dénomination sociale, de FOURB INTERNATIONAL HOLDING S.A. en FOURB INTERNATIONAL S.A.

3. Modification subséquente de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante

«Il existe une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de FOURB INTERNATIONAL S.A.».

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

L'assemblée décide encore de changer toute référence à la loi du 31 juillet 1929 à l'article 23 des statuts.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède ne prendra effet qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de FOURB INTERNATIONAL HOLDING S.A. en FOURB INTERNATIONAL S.A.,  
et modifie en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de FOURB INTERNATIONAL S.A.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, S. Jacquet, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05622/208/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**ALPILIGNUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. ALPILIGNUM HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.438.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée ALPILIGNUM HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 37.438,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 1991, publié au Mémorial C-1992, page 579,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial C-2000, page 16.856.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 10.300.000.000,- (dix milliards trois cent millions de liras italiennes), représenté par 1.030.000 (un million trente mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Longoni, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.030.000 (un million trente mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et

leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable.

3. Changement de la dénomination de la société ALPILIGNUM HOLDING S.A. en ALPILIGNUM INTERNATIONAL S.A. et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination ALPILIGNUM INTERNATIONAL S.A.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède ne prendra effet qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de ALPILIGNUM HOLDING S.A. en ALPILIGNUM INTERNATIONAL S.A.,

et modifie en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination ALPILIGNUM INTERNATIONAL S.A.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, pré-noms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Longoni, G. Vinciotti, J.-J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 133S, fol. 3, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05627/208/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**NINE O NINE S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.569.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée NINE O NINE S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 49.569

constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 7 décembre 1994, publié au Mémorial C-1995, page 5921.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.



Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 400 (quatre cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Abandon du statut de société holding et modification subséquente de l'article 3 des statuts, relatifs à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

De plus l'assemblée décide de supprimer à l'article 23 toute référence à la loi du 31 juillet 1929.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède ne prendra effet qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, S. Jacquet, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 48, case 5. – Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05646/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**HALL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.770.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée HALL INVESTMENT S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.770,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C-2000, page 12.157,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 2001, non publié au Mémorial C,

au capital social de trente-huit millions neuf cent vingt et un mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 38.921.825,-), représenté par sept millions quatre cent soixante-neuf mille cent quatre (7.469.104) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Pascale Mariotti, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Lorenzo Barcaglioni, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les sept millions quatre cent soixante-neuf mille cent quatre (7.469.104) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 octobre au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 21 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de novembre et finit le dernier jour du mois d'octobre de chaque année.

2. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2001, s'est terminé le 31 octobre 2001, tandis que l'exercice courant à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2001, se terminera le 31 octobre 2002, et conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 octobre 2001, se tiendra le troisième mardi du mois de mars 2002 à 15.00 heures.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 octobre au lieu du 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence de l'article 21 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de novembre de chaque année et finit le dernier jour du mois d'octobre de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2001, s'est terminé le 31 octobre 2001,

tandis que l'exercice courant à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2001, se terminera le 31 octobre 2002,

et conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 octobre 2001, se tiendra le troisième mardi du mois de mars 2002 à 15.00 heures.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 30.000,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, P. Mariotti, L. Barcaglioni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 133S, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05628/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**HALL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.770.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2001, actée sous le n°1027/2001 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05629/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**CECOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.704.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée CECOFIN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.704,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 701.

Ladite société a un capital social actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social actuel d'un montant de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs Luxembourg) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominal de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) chacune en euro au cours de change fixe entre le franc luxembourgeois et l'euro de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001;

2. Augmentation du capital d'un montant de EUR 263,31 (deux cent soixante-trois euros et trente et un cents) en vue de porter le capital social souscrit obtenu après conversion de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-

six euros et soixante-neuf cents) à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros), à libérer par un versement en espèce par chaque actionnaire au prorata de sa participation actuelle, sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 1.250 actions existantes, pour porter cette valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros).

3. Instauration d'un capital autorisé de EUR 100.000,- (cent mille euros) divisé en 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 octobre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit de la société de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs Luxembourg) en euro, au cours fixé au 1<sup>er</sup> janvier 1999, à savoir 1 euro pour 40,3399 Francs Luxembourgeois,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,789352 (vingt-quatre Euro virgule sept huit neuf trois cinq deux Cents).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2001 en Euro.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 263,31 (deux cent soixante-trois Euros et trente et un cents),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentatives du capital social pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 24,789352 (vingt-quatre euro virgule sept huit neuf trois cinq deux Cents) à EUR 25,- (vingt-cinq euros),

à souscrire par tous les actionnaires existants, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de EUR 263,31 (deux cent soixante-trois Euros et trente et un cents).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 100.000,- (cent mille Euros) divisé en 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 octobre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 octobre 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 131.250,- (cent trente et un mille deux cent cinquante euros.). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à LUF 40.000,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. Murati, G. Tucci, J.-P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, volume 133S, folio 3, case 10 – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05630/208/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

#### **CECOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.704.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2001, actée sous le n°1028/2001 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(05631/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

#### **DESAROLLO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.591.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée DESAROLLO HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la Section B et le numéro 38.591,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 1991, publié au Mémorial C 1992, page 8.211.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Laure Roussel, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 200 (deux cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur: la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, bd de la Foire à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 25.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, Ch. Velle, L. Roussel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 48, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05664/208/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**DESAROLLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.591.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée DESAROLLO HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la Section B et le numéro 38.591

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 1991, publié au Mémorial C 1992, page 8211.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claudio Bacceli, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter

I.- Que les 200 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du Liquidateur.
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation.
3. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes

*Première résolution*

Le liquidateur, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur:

- La société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., établie à Luxembourg.

Le Commissaire-Vérificateur devra déposer son rapport le plus rapidement possible.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix des présents.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Bacceli, L. Berti, L. Patrasi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 49, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05665/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

**DESAROLLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.591.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée DESAROLLO HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la Section B et le numéro 38.591,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 1991, publié au Mémorial C - 1992, page 8.211.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claudio Bacceli, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter

I.- Que les 200 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société.
3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
5. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes

#### *Première résolution*

La société dénommée CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., établie à Luxembourg, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société DESAROLLO HOLDING S.A., qui cessera d'exister. L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

#### *Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Bacceli, L. Berti, L. Patrasi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 49, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2002.

J. Delvaux.

(05666/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.



**SOPARLAC S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 56.791.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 19 novembre 2001 que:  
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05581/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

---

**CHIOS, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 82.007.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 mai 2002 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 24 avril 2002 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurants à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(01580/000/19)

---

**MORGAN STANLEY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 29.192.

Dear Shareholder

You are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of MORGAN STANLEY SICAV (the «Company») which will be held at the registered office of the Company 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on 14 May 2002 at 10.30 a.m. CET with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the Report of the board of Directors and the Report of the Auditors for the financial year ended 31 December 2001.
2. Approval of the Audited Annual Accounts for the financial year ended 31 December 2001.
3. Ratification of the distributions as detailed in the Audited Annual Accounts for the financial year ended 31 December 2001.
4. Discharge of the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 December 2001.
5. Ratification of the co-optation of Mr Robert Sargent resolved on 5 September 2001.
6. Re-appointment of Mr Adolf Bründler, Mr Christian Kremer, Mr Stefano Russo and Mr Robert Sargent to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders.
7. Re-appointment of the Auditors of the Company, ERNST & YOUNG, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
8. Any other business properly brought before the meeting.

If you cannot be personally present at the Meeting and wish to be represented, you are entitled to appoint a proxy to vote on your behalf. A proxy does not need to be a shareholder of the Company. To be valid the form of proxy,

which is enclosed for your convenience, must be completed and received at the registered office of the Company (for the attention of Nathalie Roux) by 6 May 2002 at 5.00 p.m. CET.

Please note that the resolutions on the above-mentioned agenda will require no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The present Proxy will remain in force if the Meeting, for whatsoever reason, is postponed.

Enclosed you will also find a copy of the Audited Financial Statements for the year ended 31 December 2001 and a copy of the report of the Board of Directors.

Your faithfully.

(01586/755/35)

*The Board of Directors.*

---

**AXIS CAPITAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.689.

Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of our company, which will take place at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, on *May 2, 2002* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31st, 2001;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

(01715/755/22)

*The Board of Directors.*

---

**ARECO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 17.277.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *8 mai 2002* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

(01920/000/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOLUPARFI I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *22 mai 2002* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Divers.

I (01585/657/13)

---

**SIMSA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 65.521.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15 mai 2002 à 15 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- divers

I (01576/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TAINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 60.255.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15 mai 2002 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers.

I (01578/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LITECOMM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 64.707.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15 mai 2002 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (01579/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 52.318.

The shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on 17 May 2002 at 11.00 a.m. at the registered office in Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

1. resignation of the Statutory Auditor with discharge;
2. appointment of a new Statutory Auditor;
3. discussion about the future perspectives and administration of the company.

I (01937/006/13)

*The Statutory Auditor.*

---

**SOCOMAF, SOCIETE DE CONSEIL EN MATIERE FERROVIAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 63.174.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 mai 2002 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers.

I (01582/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 34.857.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 mai 2002 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- nominations statutaires
- divers.

I (01583/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IMMO-EURO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 74.211.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Divers.

I (01584/657/14)

---

**WILL - PHARMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires se tiendra au siège social 60, rue de la Vallée, le 14 mai 2002 à 10.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprise
- Approbation du bilan et du compte des résultats au 31 décembre 2001
- Affectation à donner aux résultats sociaux
- Décharge aux administrateurs et au Réviseur d'entreprise
- Renouvellement des mandats des administrateurs et/ou du Réviseur d'entreprise
- Divers.

Dépôt des titres au siège social conformément à l'article 22 des statuts.  
I (01587/000/15)

---

**SOBIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 46.394.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 24 mai 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes l'année financière se terminant au 31 décembre 2001.
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (01719/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ADVANCED MEDICAL DEVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 27.557.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 14 mai 2002 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire.
4. Affectation du résultat.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

I (01720/255/23)

---

**SOFIPUGAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 45.794.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2002 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en euros.
5. Divers.

I (01846/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PAUL WURTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R. C. Luxembourg B 4.446.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 14 mai 2002 à 17.00 heures, au siège social, 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Attestation du réviseur d'entreprises indépendant sur les comptes annuels de l'exercice 2001
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs
6. Fixation des allocations statutaires
7. Nominations au Conseil d'Administration
8. Désignation d'un réviseur d'entreprises indépendant
9. Divers.

Le Conseil a l'honneur de rappeler aux actionnaires que, pour pouvoir faire partie de l'Assemblée, ils auront à se conformer aux articles 18 et 19 des statuts.

Le dépôt des actions pour l'Assemblée pourra être effectué jusqu'au mercredi 8 mai 2002 inclus, soit cinq jours francs avant l'Assemblée, dans un des établissements ci-après:

- 1) au siège social, 32, rue d'Alsace à Luxembourg
  - 2) à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg
  - 3) à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg
  - 4) à la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg
- Les procurations devront être déposées au siège de la société le vendredi 10 mai 2002 au plus tard.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

I (01785/000/30)

*Le Conseil d'Administration.*

**TREWISE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 57.315.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 10, 2002* at 11.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

*Agenda:*

1. Nomination of the President of the Meeting.
2. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
3. Approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss accounts as at 31 December 2001.
4. Allotment of results.
5. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2001.
6. Statutory elections:
  - Non-renewal of the mandates of Mr Jan Petter Borvik, Mr Jan Stig Rasmussen and Mr Mats T. Carlsson as Directors.
  - Nomination of Mr Danckert Mellbye as Chairman. Mr Tor Duner and Mrs Giselle Detaille-Ochelen as Directors to serve until the next Annual General Meeting in 2003 (subject to the agreement of the CSSF).
  - Re-election of SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A. (represented by Antoine Gilson de Rouvreur) to serve as Director until the next Annual General Meeting in 2003.
  - Re-election of PricewaterhouseCoopers as Statutory Auditor to serve until the next Annual General Meeting in 2003.
7. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting.

In order to participate at the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG at least 48 hours before the meeting.

The annual report as at December 31, 2001 is available for the Shareholders at the registered office of the Company.

I (01961/755/31)

*The Board of Directors.*

**HIRHA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 71.414.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *10 mai 2002* à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01847/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**RMF UMBRELLA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 53.150.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am *10. Mai 2002* um 11.00 Uhr in Luxembourg am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2001
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für die Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien der Generalversammlung gefasst werden.

Um an der Generalversammlung teilnehmen zu können, werden die Aktionäre gebeten, ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg zu hinterlegen.

I (01861/584/22)

*Der Verwaltungsrat.*

**BOSTON INTERNATIONAL FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 41.963.

Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of our company, which will take place at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, on *May 10, 2002* at 10.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2001;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (01876/755/22)

*The Board of Directors.*

**WAMS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 73.874.

Le conseil d'administration convoque par le présent avis Messieurs les actionnaires à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 22 mai 2002 à 11.30 heures à Luxembourg au siège social de la société où seront discutés les points inscrits à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.
2. Examen, approbation des bilans, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001; affectation du résultat;
3. Décharge aux Administrateurs, à l'Administrateur-Délégué et au Commissaire aux Comptes pour l'année 2001.
4. - Election des nouveaux Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.  
- Autoriser l'élection d'un Administrateur-Délégué par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.  
- Election du nouveau Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
5. Divers.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.    MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.    FIDES (LUXEMBOURG) S.A.  
*Directeur*                                  *Directeur*                                  *Directeur*

I (01871/000/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**BOSTON INTERNATIONAL FUND I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 42.216.

Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of our company, which will take place at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, on May 10, 2002 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2001;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (01875/755/22)

*The Board of Directors.*

**E-COLLABORATION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 74.204.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (01981/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*



**B.F.B., BOIS ET FORETS DU BRABANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 53.723.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mercredi 15 mai 2002 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01945/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**UNIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on May 16, 2002 at 11.00 a.m. at the registered office with the following

*Agenda:*

- To receive and approve the Management Report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2001,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2001,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2001,
- Statutory elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five days before the date of the meeting at the Registered Office.

I (01957/755/18)

*The Board of Directors.*

**JULIUS BAER MULTITRADING SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
H. R. Luxemburg B 75.532.

Die diesjährige

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der JULIUS BAER MULTITRADING SICAV wird bei der CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg am 14. Mai 2002 15.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht der Wirtschaftsprüfer
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2001
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2001
4. Genehmigung der vom Verwaltungsrat beantragten Dividendenausschüttungen
5. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle für das Geschäftsjahr 2002
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir aus organisatorischen Gründen, sich bis zum 10. Mai 2002 bei der CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., Frau Claire Sauron, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Fax Nr. +352 47673279), anzumelden.

I (01958/755/25)

*Der Verwaltungsrat.*

**JULIUS BAER MULTICOOPERATION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
H. R. Luxembourg B 44.963.

Die diesjährige

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der JULIUS BAER MULTICOOPERATION SICAV wird bei der CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg am 14. Mai 2002 15.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht der Wirtschaftsprüfer
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2001
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2001
4. Genehmigung der vom Verwaltungsrat beantragten Dividendenausschüttungen
5. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle für das Geschäftsjahr 2002
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir aus organisatorischen Gründen, sich bis zum 10. Mai 2002 bei der CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., Frau Claire Sauron, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Fax Nr. +352 47673279), anzumelden.

I (01959 /755/25)

*Der Verwaltungsrat.*

**JULIUS BAER MULTIPARTNER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
H. R. Luxembourg B 75.532.

Die diesjährige

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der JULIUS BAER MULTIPARTNER SICAV wird bei der CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg am 14. Mai 2002, 15.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
  - b) Bericht der Wirtschaftsprüfer
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2001
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2001
4. Genehmigung der vom Verwaltungsrat beantragten Dividendenausschüttungen
5. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle für das Geschäftsjahr 2002
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchte, bitten wir aus organisatorischen Gründen, sich bis zum 10. Mai 2002 bei der CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., Frau Claire Sauron, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Fax Nr. +352 47673279), anzumelden.

I (01960/755/25)

*Der Verwaltungsrat.*

**FITEMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.214.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01982/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office : Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.141.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 3, 2002* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

II (01278/795/15)

*The Board of Directors.*

---

**AMAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 30.885.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *6 mai 2002* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01332/657/15)

---

**PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 60.094.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le *3 mai 2002* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01519/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALP INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 34.922.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01333/657/15)

---

**HILOS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.813.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01334/657/15)

---

**IMMOBRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 36.544.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01335/657/15)

---

**STAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 51.729.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01343/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.143.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 3, 2002* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

II (01341/795/15)

*The Board of Directors.*

---

**LAYERS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 56.617.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *3 mai 2002* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

II (01342/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LEINAD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 80.238.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *3 mai 2002* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01345/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GRUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 48.785.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *3 mai 2002* à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (01432/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

30710

**FINTILES INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.936.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Suppression de la valeur nominale des actions
6. Conversion de la devise du capital en EURO, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 33.233,97 (trente-trois mille deux cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix-sept cents) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale
7. Autorisation donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de s'occuper de leur publication
8. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
9. Divers.

II (01344/795/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**FRASER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.565.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Suppression de la valeur nominale des actions
5. Conversion de la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale et modification subséquente de l'article 3 des statuts
6. Autorisation donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de s'occuper de leur publication.
7. Divers.

II (01350/795/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**CHH FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.057.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01369/029/18)

*Le Conseil d'Administration.*

30711

**NACARAT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.005.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 3, 2002* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Cancellation of the share's par value
6. Conversion of the currency of the corporate capital into Euro to have the corporate capital henceforth fixed at EUR 30.986,69, represented by 1,250 shares without any par value
7. Authorization given to two directors to put the articles of incorporation in accordance with the resolutions taken above, to draft the coordinated articles of incorporation and to proceed to their publication
8. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
9. Miscellaneous.

II (01351/795/22)

*The Board of Directors.*

---

**INTAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 10.409.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *8 mai 2002* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. remplacement d'un Administrateur et du Commissaire de Surveillance;
- g. divers.

II (01403/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.  
R. C. Luxembourg B 21.522.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

du mardi *7 mai 2002* à 10.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2001;
- b. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001;
- c. Affectation du résultat au 31 décembre 2001;
- d. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises;
- e. Nominations statutaires;
- f. Divers.

Conformément à l'article 17 des statuts, tout propriétaire de titres au porteur doit en effectuer le dépôt au siège social cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01661/780/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2002 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (01499/029/18)

*Le Conseil d'administration.*

---

**MATISSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.513.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2002 à 15.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (01500/029/18)

*Le Conseil d'administration.*

---

**MERCK-FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 9.108.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 mai 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

II (01506/006/15)

*Le Conseil d'administration.*

---

**WYCOMBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 56.425.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 16.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,



- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01607/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AUTO SPORT DIFFUSION S.A., Sociéié Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 mai 2002 à 11.00 heures au siège social à Strassen, 161, rue du Kiem pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2001.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers

II (01631/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COFIDA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 30.992.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 3 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2001;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire.

Conformément à l'article 9 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non.

II (01648/506/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**REN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 64.923.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2002 à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01653/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 64.924.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2002 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01652/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EDIFINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 39.898.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2002 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01654/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COVAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 64.602.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2002 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01655/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CELTICA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 64.906.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2002 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01657/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CEYLON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 62.504.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en euros.
6. Divers.

II (01656/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.  
R. C. Luxembourg B 21.522.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

du mardi 7 mai 2002 à 11.30 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros;
2. Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros;
3. Adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;
4. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros ( 496.000). Il est représenté par 2.000 actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros ( 248) chacune, entièrement libérées».

Conformément à l'article 17 des statuts, tout propriétaire de titres au porteur doit en effectuer le dépôt au siège cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01662/780/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**FIRST INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.952.

The

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of FIRST INVESTMENT FUND (the «Company»), will be held at 2.00 p.m. (local time) on Thursday May 2, 2002 at the registered office of the fund for the following purposes:

*Agenda:*

1. To approve the annual report comprising the Board of Directors' report and the audited accounts of the Company for the fiscal year ended December 31, 2001 and to approve the auditors' report thereon.
2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31, 2001.
3. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:  
Dr. Ibrahim Majid Al-Shaheen  
Mr Basil S. Al-Nakeeb  
Mr Mubarak Al-Othman  
Mr Dahi Al Fadhli
4. To appoint ERNST & YOUNG, Luxembourg, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
5. To transact such other business as may properly come before the Meeting.

There is no quorum required for this meeting and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the Company. To be valid, proxies should be received by the Company at its registered office by close of business on April 30, 2002.

II (01675/801/28)

The Board of Directors.

**CONVENTUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.125.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CONVENTUM à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 3 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01667/755/21)

Le Conseil d'Administration.

**ADEN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 54.815.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 7 mai 2002 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01671/755/17)

Le Conseil d'Administration.

**DIAMANTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 62.038.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2002 à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01775/005/16)

Le Conseil d'Administration.

**PANALPINA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 62.625.

Die Aktionäre der PANALPINA SICAV werden hiermit zur Fortsetzung der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre vom 30. Mai 2001 eingeladen, die am 2. Mai 2002 um 14.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers über die Sonderprüfung des Rechenschaftsberichtes per 31. Dezember 2000
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Beschluss zur Gewinnverwendung des Geschäftsjahres 2000
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2000
5. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (01701/755/25)

*Der Verwaltungsrat.*

**PANALPINA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 62.625.

Die Aktionäre der PANALPINA SICAV werden hiermit zu der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 2. Mai 2002 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2001 abgeschlossene Geschäftsjahr
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2001 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2001 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Beschluss zur Gewinnverwendung des Geschäftsjahres 2001
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2001
5. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (01702/755/26)

*Der Verwaltungsrat.*

**COLUFI - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 6.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 6 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,

- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Conversion du capital en Euro, en vertu de la loi du 10 décembre 1998,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01682/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**THE MODERN FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 67.545.

Notice is hereby given to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of THE MODERN FUNDS (the «Company»), which will be held on *2nd May 2002* at 10.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

*Agenda:*

1. To consider the reports of the Board of Directors and the external auditors on the accounts for the financial year ending 31st December 2001.
2. To approve the balance sheet and profit and loss account for the year ended 31st December 2001 and to decide on the allocation of results.
3. To discharge the Directors and the Auditors with respect to the performance of their duties during the year ended 31st December 2001.
4. To elect/re-elect Directors until the annual general meeting approving the accounts of 31st December 2002.
5. To re-elect the statutory Auditors of the Company for the financial year ending 31st December 2002.
6. Any other business.

If not able to attend the meeting in person, shareholders shall sign a proxy and return it by 5.00 p.m. on 30 April 2002 by fax and by mail to:

THE MODERN FUNDS MANAGEMENT COMPANY  
Attn.: Michael Schott  
P.O. Box 285  
L-2012 Luxembourg  
Fax: (352) 27 751-311.

The Annual General Meeting requires no quorum of presence and resolutions are voted at the simple majority of the shareholders present or represented.

The annual accounts are available on request at the registered office of the Company and may be consulted on the following website:

[www.modernfunds.com](http://www.modernfunds.com).

II (01697/267/32)

*By order of the Board of Directors.*

**KEEMOON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 59.369.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *2 mai 2002* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01776/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**ZORK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.110.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01777/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TRIMUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 57.133.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2001.
4. Divers.

II (01778/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**G.X.B. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.424.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2002 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

II (01795/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUREKO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 48.859.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2001*

Le conseil d'administration a décidé d'élire Monsieur Rob Burgerhout, Managing director Reinsurance Division, Achmea, demeurant à Handelsweg 2, 3707 HN Zeist, Pays-Bas, en tant qu'administrateur-délégué de la Société avec effet au 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUREKO REINSURANCE S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 8. – Reçu 12,- euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05595/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

---

**MUSTER & DIKSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 72.039.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05582/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

---

**BAGNADORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.825.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 26 novembre 2001 que:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé comme nouvel administrateur, catégorie B, de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Thierry Fleming expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05583/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

---

**INTERBETEILIGUNGEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 82.924.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 21 décembre 2001 que:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur, catégorie A, de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Michelle Delfosse. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05584/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2002.

---